

INFO RAPIDE



Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan
BP 186 - 6 rue du 8 mai 1945 - Maison René Lucbernet
40004 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. /Fax : 05 58 05 92 88

E.mail : ufcmarsan@free.fr
montdemarsan@ufc-quechoisir.org

UFC que CHOISIR est une association Loi 1901.

L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.

La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents (loi 71-1130 du 31/12/1971).

Votre association locale est ouverte au public :

- à Mont de Marsan (adresse ci-dessus) les lundi, mardi, mercredi et vendredi après-midi de 14 h à 17 h, sans rendez-vous

Vous pouvez également nous joindre téléphoniquement les après midi d'ouverture à Mont de Marsan ainsi que les matins des lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.

- à Dax les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h. Les consultations se font au CCAS de Dax, rue du Palais.

Notre association met aussi à votre disposition un site internet gratuit mis à jour toutes les semaines :

montdemarsan.ufcquechosir.fr

Location de voiture Gare à l'arnaque à la rayure

De nombreux particuliers louent des véhicules. Lorsqu'ils restituent la voiture à l'agence, le professionnel, trouve souvent lors de l'état des lieux retour, à un endroit improbable, une rayure qui peut être sur le toit, sur un pare choc.

Sur l'état des lieux de départ cette rayure n'est bien entendu pas signalée car il est souvent très vite fait.

Le conducteur est donc responsable au retour du véhicule.

De fait, des frais de réparation vont lui être retenus et prélevés sur le dépôt de garantie.

Il sera difficile de contester et de se faire rembourser : comment prouver qu'il n'y a pas eu d'accrochage.

La pratique que l'on pourrait qualifier d'arnaque à la rayure touche tous les réseaux.

Exigez un état des lieux précis avant de prendre le véhicule et même prenez des photos si vous avez un portable et notamment les parties un peu cachées ou non trop accessibles.

Attention par temps de pluie les rayures ne paraissent pas.



Echanger un permis de conduire étranger ou demander un permis international

Vous souhaitez échanger votre permis de conduire obtenu à l'étranger contre un permis français équivalent ou vous voulez demander un permis international ? Toutes les demandes se font maintenant uniquement par courrier. Elles ne sont donc plus traitées au guichet des préfectures et des sous-préfectures. C'est ce que vient de confirmer le ministère de l'Intérieur dans un communiqué du 18 septembre 2017.

Vous devez adresser votre dossier par courrier au Service national en charge des échanges de permis et des permis internationaux à l'adresse suivante :

- Préfecture de la Loire-Atlantique
- CERT PCI
- 6 quai Ceineray
- BP 33515
- 44035 Nantes Cedex 1

Attention, si vous habitez Paris, il faut contacter le Centre de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et des permis internationaux de conduite :

- Préfecture de Police de Paris
- DPG / SDCLP
- Centre de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et des permis internationaux de conduite (Crepic)
- 1 bis rue de Lutèce
- 75 195 Paris Cedex 04

